

Affiché en mairie le 14 février 2008

COMMUNE DE ROLAMPONT
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, LE 12 FÉVRIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 7 février 2008, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire, M^{me} RUEL, M. DELIN, adjoints ; MM. BALLAND, BOUVIER, Mme GÉRARD, maires-délégués, M^{me} RANC, M^{lles} DIOT, BROCHOT, MM. VOILLEQUIN, THOMASSIN (procuration), PELLETIER, RANC, DEHAN, conseillers municipaux.

Excusés : M. RACLOT, M^{me} ROBIN (procuration à M. Thomassin), conseillers municipaux.

Absents : M^{me} DUCRET, conseiller municipal.

M. le maire ouvre la séance à 20 heures trente minutes. Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{me} RANC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2007.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°1 Marché maîtrise d'œuvre pour la création de la salle de réunion du stade. Approbation de l'offre.

Adopté par 13 voix POUR & 2 ABSTENTIONS.

N°2 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle des fêtes de Tronchov. Approbation de l'offre.

Adopté par 14 voix POUR & 1 ABSTENTION.

N°3 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de logements dans l'ancienne école de Lannes. Approbation de l'offre.

Adopté par 14 voix POUR & 1 ABSTENTION.

N°4 Imputation budgétaire & comptable en section d'investissement de biens meubles de faible valeur.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°5 Modification des statuts de la Communauté de communes de l'étoile de Langres. Participation action sociale.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°6 Approbation de la gratuité de l'eau au bénéfice des associations de bouilleurs de cru de la commune.

Adopté par 7 voix POUR, 5 CONTRE & 3 ABSTENTIONS.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. LE MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 12 FÉVRIER 2008 A 21 HEURES 30.

Vu le maire,